
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025

SYNTHESE

Le quatre février deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, DENOUAL-LAUTRU Emmanuelle, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BURTY Joanny, SORIN Virginie, Monsieur ECOMARD Paulin.

ABSENTS : Messieurs GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 décembre 2024.

AVENANT N°1 – MARCHÉ MISE EN ACCESSIBILITÉ DU MOULIN

Madame la Maire informe les élus qu'un avenant est nécessaire pour le lot 4A « Cloisons sèches » du marché concernant la mise en accessibilité du Moulin. Elle présente ainsi le devis établi par l'entreprise GMCM pour les renforts des poutres du bâtiment représentant un montant total de 600 € HT, s'ajoutant au montant initial de 10 414,25 € HT.

Les élus valident à l'unanimité cet avenant n°1.

AVENANT N°1 – MARCHÉ CRÉATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE

Un avenant pour le lot 2 « Charpente, menuiseries » du marché concernant la création du logement d'urgence est également nécessaire. Madame la Maire projette le devis établi par l'entreprise GMCM concernant des travaux supplémentaires de renforts sous le poteau intérieur et un ajout d'isolation thermique au bâtiment pour un montant total de 781,32 € HT.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cet avenant n°1 qui s'ajoute au montant initial de 27 953 € HT.

TRAVAUX SUR LA TOITURE DU CLOCHER

Suite aux dernières intempéries, Madame la Maire informe le conseil que la toiture du clocher nécessite des réparations. Après état des lieux de l'entreprise « Sud Loire Couverture », ont été constatées des infiltrations d'eau sous la toiture. Elle nécessite des travaux de protection

par la mise en place d'une zinguerie avec solin engravé sur le tour des pierres de taille avec raccord et location d'une nacelle.

Madame la Maire présente le devis réalisé par l'entreprise qui s'élève à un montant de 8 200 € HT.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis permettant le lancement des travaux par l'entreprise « Sud Loire Couverture ».

Madame la Maire indique que les travaux de réparation de zinguerie du côté est de l'église seront également programmés pour un montant total de 2 810 € HT.

Le second devis est également validé par le conseil municipal.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DU FALLERON

Pour rappel, un problème d'arrivées importantes d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement au niveau du poste de relevage de la rue du Falleron a été constaté, classant notre station d'épuration non conforme.

Pour remédier à ce problème, des travaux de déconnexion et de dévoiement du réseau pluvial sur un linéaire de 22 mètres sont nécessaires. Une déviation du réseau pluvial vers le plan d'eau doit être programmée rapidement. L'objectif est de résoudre le problème de surverse dans le milieu naturel.

Monsieur Philippe PARAIS présente ainsi le devis réalisé par la SAUR. Celui-ci s'élève à un montant de 13 200 € HT.

Compte tenu de la nécessité de réaliser ces travaux et du schéma directeur à venir, les élus valident à l'unanimité le lancement rapide de ces travaux.

DEVIS ÉTUDES ET DIAGNOSTICS DES SALLES RUE DES VALLÉES

Dans le cadre de la réalisation du Plan Guide Opérationnel (PGO) et compte tenu du nombre important d'utilisateurs des salles, le projet de restructuration du complexe salle des Vallées / salle de sport était planifié en priorité parmi le plan d'actions.

Madame la Maire présente une proposition d'honoraires du cabinet CUB Architecture pour une mission comprenant les relevés, un diagnostic complet de l'existant et une étude de faisabilité du projet pour permettre de valider un plan d'investissement sur ce site. La zone d'intervention se concentre sur :

- Salle polyvalente et cuisine
- Salle de musique
- Sanitaires
- Salle de convivialité
- Vestiaires et sanitaires pour la zone sportive
- Hall
- Espaces extérieurs (hors parking)

Elle précise que pendant cette étude, plusieurs scénarios seront proposés en collaboration avec les associations utilisatrices et les élus afin.

Le montant total de cette prestation s'élève à 29 495 € HT. Elle permettra ensuite de développer la phase avant-projet puis d'arriver sur un dépôt de permis de construire.

MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE

Madame la Maire informe les élus que le contrat signé avec la société Elios concernant la fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire arrive à échéance en août 2025. Elle rappelle également qu'à la suite du changement de lieu de la cuisine centrale d'Elios en septembre 2024, la prestation du fournisseur était passée en liaison froide en ce début d'année scolaire.

Le personnel ayant constaté une très bonne qualité des repas et une facilité technique de méthode de réchauffage, elle propose de lancer une consultation s'adressant aussi bien aux prestataires proposant des repas en liaison chaude ou froide. Elle rappelle les obligations de la loi EGalim complétée par la loi Climat et Résilience qui permet d'assurer la qualité des repas.

Il est en amont nécessaire de définir les critères de notations des offres. Après réflexions et débat, l'ensemble du conseil municipal vote les critères de notation des offres comme suit :

- qualité des produits 35 %
- prix 65 %

TE44 – PROJETS OMBRIÈRES

Monsieur Philippe PARAIS projette le plan d'implantation des ombrières sur le parking de la salle des Vallées. Une convention d'occupation du terrain a été signée avec TE44.

Une déclaration préalable de travaux sera déposée prochainement par le porteur de projet SEE YOU SUN. Après avis favorable, une étude sera menée par ENEDIS, permettant un début de travaux début 2026. 2 à 3 semaines seraient nécessaires pour les fondations et environ 6 semaines pour le montage avec raccordements.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Maire informe le conseil municipal de l'inscription unique de Madame Elodie TESSIER sur le tableau d'avancement 2025 au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe par ordre de mérite.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 09 juillet 2024 et conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, Madame la Maire propose à l'assemblée :

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, de 30 heures hebdomadaire.
- de supprimer le poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Les membres du conseil municipal adoptent le tableau des emplois ainsi proposé.

DOSSIER POUR INFORMATION

Distributeur automatique à pizzas

Une demande d'implantation de distributeur automatique à pizzas a été formulée par « CASA DI PIZZA » de la Garnache. Pour cela, la mise à disposition d'un sol dur ou d'une dalle béton et d'une arrivée électrique en triphasé est nécessaire.

Madame la Maire propose aux élus d'étudier un emplacement près de la machine à pain.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le logement d'urgence

Madame Maryline BLANCHARD et Monsieur Dominique BIRON informent leurs collègues de l'achèvement de l'aménagement du logement d'urgence. Une visite est proposée à la fin du conseil.



Madame la Maire lève la séance.